



SANTÉ, SOCIAL,  
SERVICES AUX  
PERSONNES



Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Possibilité d'intervenir sur site ou en centre de formation

# Le secret professionnel

## OBJECTIFS

- Respecter le secret professionnel dans l'intérêt de la crédibilité de la structure.
- Utiliser une méthodologie commune de transmission des informations dans le respect de la personne et de la législation.

## PUBLICS / PRE-REQUIS

- Salarié
- Être un professionnel du secteur de l'aide à la personne intervenant dans une structure médico-sociale ou d'aide à domicile, ou du secteur de la petite enfance

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.





# Le secret professionnel

## Durée

- 2 jours (14 h)

## Validation / Modalités d'évaluation

- Attestation de formation

## Modalités de formation

- Alternance de pédagogies active, participative et guidée
- Apports théoriques
- Etudes de cas / Mises en situation

## Modalités de financement

- Financement individuel
- Plan de développement des compétences

## Tarif de référence\*

- Nous consulter

\*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

## CONTENU

- Définition du secret professionnel / Cadre de l'application du secret professionnel.
- Les risques du non respect du secret professionnel : incidences psychiques, juridiques.
- Ethique, confidentialité, respect de la personne.
- La maîtrise de la diffusion des informations concernant les personnes aidées.
- Définition des modalités de transmission des renseignements au sein des équipes.
- Crédibilité professionnelle, confiance.
- Les personnes tenues au secret.
- La rumeur : fonctionnement, débordements.
- Mise en place d'une méthodologie commune.

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Les délais d'accès à la formation sont variables selon les dates de session, nous consulter